

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le mardi 29 septembre 2026 à 18h30, à l'hôtel de ville, située au 6310 rue Principale.

Au cours de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

- 1 - **OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - **VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3 - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - **ADMINISTRATION**
 - 4.1 - Approbation / Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux / Développement résidentiel / Quartier la Croisée (rue Barbin)
- 5 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce 25^e jour du mois de septembre 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 25 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de septembre 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier